

nés à se mettre en grève. Je regrette, cependant, qu'ils se trouvent aujourd'hui en pareille posture.

PROPOSITION D'UNE CONFERENCE ENTRE PATRONS ET EMPLOYES.

M. LAPOINTE (Kamouraska) : Je tiens à donner lecture d'une dépêche télégraphique que j'ai reçue hier, et à poser une question à ce sujet. Voici la dépêche :

Prince-Albert (Sask.), 4 juin 1919.
Monsieur E. Lapointe,
Ottawa.

Grande assemblée des grévistes, tenue ici ce matin, approuve cordialement votre attitude et la proposition de tenir une conférence de tous intéressés. Nécessaire d'agir sans retard, afin de prévenir autres troubles.

(Signé) : Davis.

Cette dépêche indiquant que les représentants du travail verraient d'un bon œil la convocation d'une grande conférence des patrons et employés de l'industrie, comme on en a suggéré une dans la Chambre, le premier ministre voudrait-il nous dire si le Gouvernement songe à en convoquer une?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) : Je répondrai sur-le-champ à mon honorable ami que j'ai déferé toute déclaration définitive à ce sujet jusqu'à ce qu'il m'eût été donné d'avoir une entrevue avec le ministre du Travail. Dès son retour de Winnipeg, je me suis adressé à lui et il m'a appris, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, que pendant l'hiver et le printemps derniers il avait eu plusieurs conférences tant avec les patrons que les employés, et que c'est à la demande des uns et des autres qu'il a conseillé au Gouvernement l'institution de la commission industrielle maintenant occupée à s'enquérir de ces questions dans les différentes parties du Canada. Les patrons et les employés lui ont soumis ce que devait être, suivant eux, la portée des travaux de cette commission. Tenant compte de ces différentes observations, il a accordé aux patrons et aux employés la représentation qu'ils avaient eux-mêmes demandée. J'espère que cette commission va faire rapport dans quelques jours. Il est entendu que dès son retour, le 15 juin, elle fera un rapport sommaire, et que ce rapport sera bientôt suivi d'un autre plus complet.

Le ministre du Travail, dont je partage l'avis, pense que, tant que nous n'aurons pas reçu ce rapport et les renseignements qu'il fournira, ce serait une erreur de convoquer la conférence plénière dont il est question.

A mon sens, cependant, il y a beaucoup à dire en faveur du projet d'une conférence plénière, et je puis assurer mon honorable

ami que, dès que cette commission aura mis la dernière main à ses travaux et communiqué ses conclusions au ministère, l'idée que renferme le télégramme qu'il a lu il y a un instant sera examinée attentivement; et je suis porté à croire qu'elle sera bien accueillie.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES AUX MINISTERES ET AUTRES SERVICES.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil privé) propose la 2e lecture du bill n° 46, concernant l'achat de fournitures destinées aux ministères et autres approvisionnements et matériaux pour Sa Majesté.

M. BUREAU : Voici un projet de loi important que bon nombre de députés ont exprimé le désir de commenter. Les absences étant si nombreuses le vendredi, ce jour me paraît mal choisi pour mettre le projet à l'étude. Plusieurs députés s'adonnent à la pratique du droit et juin est le dernier mois avant les vacances.

Si le ministre pouvait remettre l'étude de ce projet à lundi ou à mardi, il se rendrait au désir des membres de la gauche.

L'hon. M. ROWELL : Cet objet figure au Feuilleton depuis quelque temps. Je propose que nous passions à l'examen du projet et je ne demanderai pas au comité d'en faire rapport, mais je réserverai l'article qui a trait à la rémunération des commissaires. De fait, j'y suis tenu, car nous ne pouvons pas nous en occuper avant l'adoption du projet de résolution relatif aux traitements. Dans ces circonstances, les députés qui désireraient discuter le projet pourront le faire lorsque cet article sera délibéré. Cet après-midi, il nous est loisible de mettre le projet à l'étude et de disposer du reste.

M. BUREAU : Est-il entendu que les considérants du projet de loi pourront être discutés à l'occasion de cet article en particulier? On m'apprend qu'un bon nombre de députés veulent traiter ce sujet.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : La discussion des considérants d'un bill offre des inconvénients, lorsque la Chambre siège en comité. Y a-t-il plusieurs députés d'absents, cet après-midi?

M. BUREAU : Un bon nombre.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Pourquoi ne sont-ils pas ici?

M. BUREAU : J'en dirai la raison à mon très honorable ami. Nous sommes dans une situation assez embarrassante. Nous de-